UNIL, Faculté de biologie et de médecine, 3e année de médecine Médecine : individu-communauté-société (MICS), programme de médecine et santé communautaires Module B3.6 – Immersion communautaire

Abstract - Groupe n°2

Malvoyants à Lausanne : Ouvrir l'œil sur leur quotidien dans les transports en commun

Céline Aubry, Laureline Brunner, Eléonore Bulliard, Moa Haller, Véronique Matray

Problématique

L'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) prévoit une augmentation importante de la prévalence de la malvoyance d'ici 2020. Les personnes âgées constituent la population la plus touchée par la déficience visuelle. La problématique du handicap de la vue est d'autant plus importante que la population âgée s'accroît. Selon la Classification Internationale du Fonctionnement, du handicap et de la santé (CIF), l'action sur l'environnement, et donc sur les transports publics, permet de réduire le handicap. Pour ce faire, certaines mesures doivent être mises en place afin de satisfaire les exigences de la Loi sur l'égalité pour les Handicapés (LHand, 2004). Ceci mène au questionnement suivant : Quelles sont les mesures mises en œuvre pour faciliter l'accès des personnes malvoyantes au système des transports publics de la ville de Lausanne ?

Objectifs

- Identifier les principaux besoins de la communauté malvoyante par rapport aux transports publics et les comparer à l'offre
- Identifier les arrangements actuels majeurs facilitant l'accès aux transports publics pour les malvoyants et proposer d'éventuelles mesures supplémentaires

Méthodologie

- Lecture de littérature
- Entretiens semi-dirigés avec analyse qualitative :
 - o Un responsable de la Défense des intérêts de la Fédération Suisse des Aveugles (FSA)
 - Une analyste transport de l'unité développement de l'offre des Transports Lausannois (TL)
 - La responsable adjointe, responsable du Secteur Communication et Sensibilisation de l'Association pour le Bien des Aveugles et malvoyants de Genève (ABAGE)
 - o Le responsable adjoint, responsable du Secteur Assurance Invalidité de l'ABAGE
 - Une instructrice du service de réadaptation et basse vision de l'Hôpital ophtalmique Jules-Gonin
- Documentation concernant les directives « Voies piétonnes adaptées aux handicapés » obtenue par un urbaniste

Résultats

Lors de leurs déplacements, les personnes déficientes visuelles rencontrent de nombreux obstacles. Toutes les personnes interrogées ont relevé des problèmes dans les domaines suivants : l'orientation, l'accès aux informations, et aux transports. De plus, elles ont identifié des conflits d'intérêt concernant les infrastructures pour les différents types de handicap.

Pour faire face à ces barrières, un travail multidisciplinaire, entre les associations, les entreprises de transports et les urbanistes, a permis de mettre en place différentes mesures : aide à l'orientation, meilleure accessibilité aux informations et aux véhicules publics. En outre, les personnes malvoyantes ont la possibilité de suivre des cours de locomotion. Finalement, les différents acteurs impliqués soulignent l'importance de se sensibiliser à cette problématique. Ces moyens facilitant l'accès aux transports publics constituent un concept récent. En effet, c'est en 2004 que la LHand entre en vigueur. Néanmoins, les diverses institutions ne la respectent pas toujours.

Les agencements actuels ne suffisent pas. C'est pourquoi plusieurs technologies sont en voie de développement. Ces innovations, pour être appliquées, doivent être utiles et ne pas porter préjudice à d'autres groupes de personnes. Des mesures complémentaires se concrétisent par une amélioration des contrastes, une écriture adaptée ainsi que par l'utilisation de carrés podotactiles.

Conclusion

La déficience visuelle est une problématique en augmentation, particulièrement en raison de la croissance de la population âgée. C'est la raison pour laquelle il est crucial de trouver des solutions, afin de réduire le handicap, tel que défini par la CIF. A notre sens, investir dans la sensibilisation est le moyen le plus efficace et le moins coûteux pour améliorer la participation. Cet aspect nous semble primordial, autant dans le milieu communautaire que dans le milieu médical. En effet, il est nécessaire d'attirer l'attention des professionnels de la santé sur cette thématique, afin de détecter et référer les personnes malvoyantes.

Mots clés

Malvoyants; Transports publics; Mobilité; Mesures; Lausanne.

29.06.2015

Groupe n° 2

rand-

ennes



Ouvrir l'œil sur leur quotidien dans les transports en commun

Céline Aubry, Laureline Brunner, Eléonore Bulliard, Moa Haller, Véronique Matray



En Suisse, 325 000 personnes sont malvoyantes⁽¹⁾. Cette prévalence est en augmentation en lien avec le vieillissement de la population⁽²⁾.

Selon la Classification Internationale du Fonctionnement, du handicap et de la santé (CIF), agir sur l'environnement améliore la participation et de ce fait réduit le handicap⁽³⁾. Ceci amène au questionnement suivant: Quelles sont les mesures mises en œuvre pour faciliter l'accès des personnes malvoyantes au système des transports publics de la ville de Lausanne?

Objectifs

- Identifier les principaux besoins de la communauté malvoyante par rapport aux transports publics et les comparer à l'offre.
- Identifier les arrangements actuels majeurs facilitant l'accès aux transports publics pour les malvoyants et proposer d'éventuelles mesures complémentaires.

Méthodologie

- Lecture de littérature
- Entretiens semi-dirigés avec analyse qualitative:
- Fédération Suisse des Aveugles (FSA)
- Transports Lausannois (TL)
- Association pour le Bien des Aveugles et des malvoyants de Genève (ABAGE)
- Hôpital ophtalmique Jules-Gonin

Bibliographie:

- 1. Union Centrale pour le Bien des Aveugles (UCBA). Available from: www.ucba.ch
- 2. World Health Organisation (Internet). Cécité et déficience visuelle, aide-mémoire no 282, 2014. Available from http://www.who.int/mediacentre/factsheets/fs282/fr/
- 3. Frischknecht R. A diagram to depict the action of rehabilitation interventions based on the models of disability of the International Classification of Functioning, Disability and Health (ICF) and the Disability Creation Process (DCP) basé sur Fougeyrollas P, Cloutier R, Bergeron H, Côté J, St Michel G. Classification québécoise. Processus de Production du Handicap. Québec : RIPPH ; 1998
- Confédération suisse, Loi fédérale sur l'élimination des inégalités frappant les personnes handicapées (Loi sur l'égalité des handicapés, LHand), 2002



Problèmes:

- Orientation
- Accès aux informations
- Accès aux véhicules publics
- Conflits d'intérêt entre les différents types de handicap

Mesures actuelles:

La Loi sur l'égalité pour les Handicapés (LHand) oblige les sociétés de transport et les urbanistes à se conformer aux normes qui comprennent⁽⁴⁾:

- Aide à l'orientation
- Meilleure accessibilité aux informations
- Meilleure accessibilité aux véhicules publics

D'autres moyens sont mis en œuvre:

- Cours de locomotion
- Sensibilisation

Projets:

- Nouvelles technologies:
- Applications pour smartphone
- iBeacon
- Carré tactile
- Amélioration des contrastes
- Ecriture adaptée

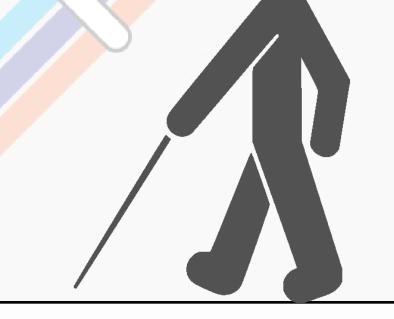
Discussion et conclusion

Notre discussion porte sur :

- Nouvelles technologies
 - + Mesures les plus développées actuellement
 - ± Etre applicables à tous pour réduire les coûts
 - Personnes âgées ont de la peine à s'y adapter
- Carré tactile
- + Très pratique pour entrer dans le bon bus
- Entre en conflits avec les autres types de handicap (chaises roulantes)
- Met en évidence les malvoyants
- Contraste et écriture
- + Utiles car permettent l'accès à l'information
- Efficacité dépend du déficit de la vue

Ces projets sont intéressants, cependant ils sont encore sujets à certains conflits. C'est pourquoi, à notre sens, investir dans la sensibilisation est le moyen le plus efficace et le moins coûteux pour améliorer la participation. Cet aspect nous semble primordial autant dans le milieu communautaire que dans le milieu médical. En effet, il est nécessaire d'attirer l'attention des professionnels de la santé sur cette thématique afin de détecter et de référer les personnes malvoyantes. Celles-ci peuvent donc être informées des dispositions actuelles.

En conclusion, la déficience visuelle est une problématique en augmentation, surtout en raison de la croissance de la population âgée. C'est la raison pour laquelle il est crucial de trouver des solutions afin de réduire le handicap, tel que défini par la CIF.



Juillet 2015

Remerciements:

Nous tenons à remercier particulièrement toutes les personnes qui nous ont accordé du temps: M. Olivier Maridor, Mme Mira Goldschmidt, Mme Bénédicte Seppey, Mme Marie-Paule Christiaen, M. Bernard Jost, M. Mathieu Zingg, M. Csaba Erö, M. Jonathan Matray ainsi que notre tuteur M. Vincent Barras.

Lausanne-Flon Contacts: celine.aubry@unil.ch; laureline.brunner@unil.ch; eleonore.bulliard@unil.ch; moalina.haller@unil.ch; veronique.matray@unil.ch